

Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 3 juin 2024

**Objet : Question parlementaire n° 761 du 17 mai 2024 de Monsieur le Député Franz Fayot concernant « Procédure disciplinaire en cas de non-respect des obligations professionnelles d'un notaire ».**

Madame la Ministre,

En date du 17 mai 2024, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice et du Ministre des Finances.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Franz Fayot.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Finances

(s.) Gilles Roth